

CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Recrutement d'un bureau d'études national dans le cadre d'un contrat-cadre de services destiné à assurer, au moyen de marchés spécifiques, les missions de maîtrise d'œuvre relatives aux investissements du projet GATI.
Bénéficiaire(s)	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) à travers la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), la Direction Générale de la Décentralisation (DGD) et Six communes d'intervention du projet GATI : Bongor et Guelendeng (Mayo Kebbi-Est) ; Massakory et Massaguet (Hadjer-Lamis) ; Bol et Baga Sola (Lac)
Pays	Tchad
Nature du contrat	Accord-cadre à marchés subséquents
Durée totale	Octobre 2026 à décembre 2028

II. Contexte et justification du besoin

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le projet d'appui à la Gouvernance et l'Approche Territoriale Intégrée (GATI) au Tchad vise à accompagner une dynamique de développement territorial inclusif et résilient, reposant sur des modes de gouvernance plus efficaces et participatifs, permettant la délivrance équitable de services essentiels positifs et la réduction des vulnérabilités.

Le projet GATI s'articule autour de trois composantes :

1. Renforcer les capacités des acteurs du développement territorial dans le cadre de la nouvelle gouvernance locale décentralisée ;
2. Renforcer les capacités des acteurs locaux et nationaux dans la gestion des risques d'inondations ;
3. Renforcer la cohésion sociale à travers la participation des citoyens à la gouvernance locale et à la gestion des crises.

En conformité avec les orientations du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et en concertation avec les autorités publiques, le projet intervient au niveau national à travers trois directions générales (DGAT, DGD et DGPC) du MATD et dans **6 communes** réparties sur **3 provinces** : Massakory et Massaguet (Hadjer-Lamis) ; Baga Sola et Bol (Lac) ; Bongor et Guelendeng (Mayo Kebbi-Est).

Ce projet s'inscrit dans un contexte national de réforme administrative et territoriale engagée depuis le Dialogue National Inclusif et Souverain de 2022, faisant de la décentralisation l'un des piliers du nouveau contrat social tchadien. La Constitution de la Ve République, adoptée en 2023, a donné corps à cette

ambition en consacrant un État unitaire décentralisé, structuré en 23 provinces, 125 communes urbaines et 375 communes rurales. L'enjeu de cette relance de la réforme de l'administration territoriale est de donner un coup d'accélérateur à la territorialisation des politiques publiques en renforçant les capacités d'intervention des autorités déconcentrées, des autorités décentralisées et des organisations de la société civile. Pour y arriver, la territorialisation des politiques publiques, dont celle du renforcement des capacités de l'administration publique et de l'administration locale, est incontournable. Les responsables des directions générales du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, principale autorité en charge de traduire la vision du Gouvernement en matière de réforme territoriale, font face à d'énormes difficultés en termes d'équipements et d'infrastructures pour mener à bien cette réforme. De même, les élus locaux nouvellement installés, notamment ceux qui se trouvent dans la zone d'intervention du GATI, souffrent d'un manque crucial d'équipements et d'infrastructures adaptés à la bonne conduite des services communaux. Cette insuffisance de moyens complique la mission de l'exécutif municipal et des différents services techniques des communes partenaires. Les bâtiments abritant les mairies sont, pour la plupart, dans un état de délabrement avancé, ce qui limite fortement leur exploitation et dégrade tant les conditions de travail des agents que les capacités d'accueil des usagers.

A ce contexte s'ajoutent les effets des changements climatiques, notamment l'accélération de la désertification, l'assèchement du lac Tchad, les inondations cycliques dans plusieurs provinces, et la fragilité de la situation économique et sociale du pays. Selon Climate Risk Index (CRI) 2026^{1[1]} le Tchad est classé 3ème pays le plus affecté au monde en 2024 par les événements climatiques extrêmes (**Climate Risk Index (CRI) 2026** publié par : https://www.germanwatch.org/en/cri?utm_source=chatgpt.com). La combinaison entre une grande pauvreté, des conflits récurrents, le risque de sécheresse et d'inondation classe le Tchad parmi les pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, il occupe la place de 187ème sur 191 pays (https://gain.nd.edu/our-work/country-index/?utm_source=chatgpt.com).

Au cours des vingt dernières années, le Tchad a été confronté à plusieurs épisodes d'inondations significatives, affectant des millions de personnes et causant des pertes en vies humaines et matérielles importantes. On observe donc une augmentation sensible de la fréquence de ces inondations, passant de phénomène exceptionnel à récurrent. Les deux dernières inondations majeures (2022, 2024) montrent qu'elles constituent un risque vital pour le pays et obligent l'État et l'ensemble de la société tchadienne à une prise de conscience du besoin de mieux comprendre, prévenir et anticiper ce phénomène pour mieux y répondre à travers une action coordonnée et multi-acteurs sur les territoires affectés. Dans ce contexte, les six communes, zones d'intervention du projet GATI, ne sont pas épargnées par ce phénomène, qui nécessite des mesures adéquates et des investissements conséquents pour y faire face. Afin de mieux les préparer aux risques d'inondation auxquels elles font fréquemment face, il s'agira, pour chacune des six communes partenaires du projet GATI, de construire des ouvrages prioritaires visant à diminuer le niveau des risques d'inondation qui seront identifiés à la suite des Plans Communaux de Gestion des Risques de Catastrophes (PCGRC) - Focus Inondation.

C'est dans ce contexte d'appui que le projet GATI a prévu plusieurs investissements prioritaires qui seront réalisés afin d'améliorer les capacités institutionnelles des communes et des administrations centrales, tout en renforçant la résilience des territoires face aux risques d'inondations.

Ces investissements concernent notamment :

- La construction et la réhabilitation légère des bâtiments administratifs dans les six communes d'intervention ;

1[1]

- Le rafraîchissement des locaux de la Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT) et de la Direction Générale de la Décentralisation (DGD) à N'Djamena ;
- La réalisation des travaux de mise aux normes du Centre de Gestion des Crises rattaché à la DGPC à N'Djamena ;
- La réalisation d'ouvrages prioritaires de lutte contre les inondations identifiées dans les Plans Communaux de Gestion des Risques de Catastrophes (PCGRC).

Afin d'assurer la qualité des ouvrages, le respect des coûts, des délais et des spécifications techniques, il est prévu de recruter un cabinet d'Ingénieurs-Conseils chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre complète de l'ensemble de ces travaux.

III. Objectifs et résultats

IV. Objectif général

Les prestations, objet du présent cahier des charges, portent sur la mission de maîtrise d'œuvre couvrant la réalisation des études, le suivi et le contrôle des travaux d'investissement du projet GATI.

V. Objectifs spécifiques

- ✓ Réaliser les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD) et les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des différents travaux ;
- ✓ Assurer le suivi et le contrôle des travaux dans les différents sites.

1) Résultats à atteindre

- Les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD) sont réalisées ;
- Les devis quantitatifs et estimatifs (DQE) et les coûts prévisionnels des travaux sont établis ;
- Les dossiers de consultation des entreprises (DCE/DAO) sont élaborés et permettent le lancement des travaux dans de bonnes conditions techniques et financières ;
- Le suivi et le contrôle des travaux sont assurés de manière continue jusqu'à la réception des ouvrages ;
- Les ouvrages sont livrés conformément aux normes de qualité, aux délais et aux coûts contractuels.

VI. Description de la mission

Le cabinet exercera ses missions sur les sites suivant la répartition suivante :

1) Périmètre

Lot	Intitulé du marché spécifique	Lieux	Sites d'intervention	Nature des travaux	Nombre de sites	Période de réalisation probable
1	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction et de réhabilitation légère des bâtiments administratifs des six communes (bureaux de l'exécutif municipal, salles de réunion, installations solaires photovoltaïques)	Les six communes du GATI (Massakory, Massaguet, Baga Sola, Bol, Bongor, Guelendeng)	Au sein des six mairies	Construction neuve et réhabilitation légère	6 sites	Oct-dec 2026
2	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rafraîchissement des locaux de la DGAT et de la DGD	N'Djamena	Au sein du MATD	Réhabilitation légère (rafraîchissement)	1 site (2 directions)	Janvier-février 2027
3	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes du Centre de Gestion des Crises rattaché à la DGPC	N'Djamena	Au sein du MATD	Mise aux normes	1 site	Janvier-février 2027
4	Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'investissement de lutte contre les inondations, issus des PCGRC	Les six communes du GATI (Massakory, Massaguet, Baga Sola, Bol, Bongor, Guelendeng)	Territoires des six communes ; sites précis non encore identifiés (à confirmer à l'issue des PCGRC - Focus Inondation)	Ouvrages de lutte contre les inondations	Non déterminé à ce stade	Mai 2027-décembre 2028

NB : les sites du Lot 4 seront précisés à l'issue de l'élaboration des Plans Communaux de Gestion des Risques de Catastrophes (PCGRC) - Focus Inondation. Le nombre exact d'ouvrages et leur localisation seront communiqués au bureau d'études dès leur validation.

2) Livrables attendus

Le titulaire pourra être amené à produire notamment :

- Rapports de diagnostic ;
- APS ;
- APD ;
- DAO ;
- DQE ;
- Notes de calcul ;
- Etudes hydrologiques ;
- Etudes géotechniques (le cas échéant) ;
- Comptes rendus de chantier ;
- Rapports mensuels ;
- Rapports de réception ;

Les délais indiqués ci-dessous sont exprimés à compter de la date de Notification de Démarrage (ND) de la mission. **Pour les Lots 1, 2 et 3**, relatifs aux travaux sur les bâtiments, la phase Études est fixée à une durée maximale de six (6) semaines à compter de la notification de chaque marché spécifique de chaque lot. Cette phase sera engagée de manière indépendante pour chacun des lots, en fonction du calendrier de lancement des marchés de travaux. Ainsi, à chaque lancement d'un des trois lots, le cabinet de maîtrise d'œuvre disposera d'un délai de six (6) semaines pour réaliser l'ensemble des prestations d'études prévues, conformément aux exigences du cahier des charges spécifiques.

Il faut souligner que les besoins du lot 1 sont déjà identifiés et priorisés. Ceux des lots 2 et 3 seront identifiés dans le cadre d'un diagnostic institutionnel des trois directions générales et seront disponibles d'ici la fin de cette année. Le Lot 4 (ouvrages de prévention des risques d'inondation) suit un calendrier distinct, dépendant de la validation des PCGRC - Focus Inondation. Ce processus pourrait terminer d'ici mai 2027.

Tableau de livrables à titre indicatif, les livrables spécifiques seront précisés dans chaque marché subséquent :

N°	Livable	Lots concernés	Phase	Délai de remise
1	Rapport de démarrage (méthodologie, calendrier détaillé, organisation de l'équipe)	Tous lots	Démarrage	ND + 1 semaine
2	Rapport de diagnostic technique de terrain, par site (désordres, anomalies, mesures correctives)	Lots 1, 2, 3	Études	ND + 1 semaine
3	Rapport d'Avant-Projet Sommaire (APS), par site	Lots 1, 2, 3	Études	ND + 3 semaines

4	Rapport d'Avant-Projet Détaillé (APD), par site (plans, calculs de structure, spécifications techniques)	Lots 1, 2, 3	Études	ND + 5 semaines
5	Note de dimensionnement technique des systèmes solaires photovoltaïques, par mairie	Lot 1	Études	ND + 5 semaines
6	Devis Quantitatif et Estimatif (DQE), par commune et par corps d'état	Lots 1, 2, 3	Études	ND + 6 semaines
7	Dossier de Consultation des Entreprises / Dossier d'Appel d'Offres (DCE/DAO), par site	Lots 1, 2, 3	Études	ND + 6 semaines
8	Rapport de diagnostic, APS, APD, DQE et DCE/DAO relatifs aux ouvrages de lutte contre les inondations	Lot 4	Études	Délai à déterminer, à l'issue des PCGRC - Focus Inondation
9	Comptes rendus de réunions de chantier	Tous lots	Suivi-contrôle	Au fil de l'eau, dans les 48 h suivant chaque réunion
10	Rapports mensuels de suivi de chantier (avancement physique et financier)	Tous lots	Suivi-contrôle	Chaque mois, du démarrage à la réception définitive des travaux
11	Rapports de contrôle qualité et de conformité E&S/HSE	Tous lots	Suivi-contrôle	Trimestriel, pendant la durée des travaux
12	Procès-verbaux de réception provisoire des travaux, par site	Tous lots	Suivi-contrôle	À l'achèvement des travaux de chaque site
13	Procès-verbaux de réception définitive des travaux, par site	Tous lots	Suivi-contrôle	À l'issue du délai de garantie de parfait achèvement
14	Rapport final de la mission de maîtrise d'œuvre	Tous lots	Clôture	1 mois après la dernière réception définitive

Chaque livrable est soumis en version provisoire, puis remis en version définitive dans un délai maximum de 10 jours après réception des observations du Maître d'Ouvrage, dans les formats papier et numérique modifiable (Word, Excel, AutoCAD/DAO selon le cas).

3) Coordination

Une coordination étroite avec les équipes GATI à N'Djamena devra impérativement être mise en place dès la mobilisation du bureau d'Ingénieurs-conseils pour un marché spécifique.

Le bureau d'Ingénieurs-conseils travaillera sous la supervision de l'équipe GATI basée à N'Djamena et dans les Six communes. Ils constitueront les interlocuteurs du prestataire pour Expertise France et des échanges réguliers seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour le suivi de chaque marché spécifique.

Une réunion de lancement se tiendra après la notification de chaque contrat lié à un marché spécifique.

VII. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

Intitulé du marché spécifique	Date probable de démarrage	Période probable de mise en œuvre	Date probable de fin	Planning/calendrier d'exécution
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction et de réhabilitation légère des bâtiments administratifs des six communes (bureaux de l'exécutif municipal, salles de réunion, installations solaires photovoltaïques)	Mi-octobre 2026	Mi-octobre à mi-décembre 2026	Décembre 2026	à définir lors de la soumission du chronogramme par le bureau pour chaque marché spécifique
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rafraîchissement des locaux de la DGAT et de la DGD	Mi-janvier 2027	Janvier-février 2027	Février 2027	à définir lors de la soumission du chronogramme par le bureau pour chaque marché spécifique
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes du Centre de Gestion des Crises rattaché à la DGPC	Mi-janvier 2027	Janvier-février 2027	Février 2027	à définir lors de la soumission du chronogramme par le bureau pour chaque marché spécifique
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'investissement de lutte contre les inondations, issus des PCGRC	1 ^{er} mai 2027	Mai 2027-décembre 2028	Décembre 2028	à définir lors de la soumission du chronogramme par le bureau pour chaque marché spécifique

VIII. Profil demandé et Expertise

Profil du bureau d'Ingénieurs-Conseils

- Cas d'un Bureau d'études

- Le Bureau d'Études doit démontrer d'une expérience pertinente dans le domaine des bâtiments, travaux publics et génie rural,
- Fournir une liste des missions réalisées, seul ou en tant que chef de file d'un groupement durant les 05 dernières années assortie d'attestations de bonne exécution pour les missions les plus importantes, pour des études et missions de suivi des travaux dans le domaine des bâtiments et des ouvrages de lutte contre les inondations à N'Djamena ou dans les provinces. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- La preuve d'inscription en cours de validité au tableau de l'Ordre National des Ingénieurs Civils du Tchad (ONIC-T) et/ou de l'Ordre National des Architectes du Tchad (ONAT) ou tout autre preuve d'inscription équivalent du Pays d'enregistrement de la société.

- Cas d'un groupement de Bureaux d'études

- Le Chef de file du groupement doit démontrer d'une expérience pertinente dans le domaine des bâtiments, travaux publics et génie rural,
- Fournir une liste des missions réalisées seul ou en tant que chef de file d'un groupement durant les cinq (05) dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les missions les plus importantes, pour des études et missions de suivi des travaux dans le domaine des bâtiments et des ouvrages de lutte contre les inondations à N'Djamena ou dans les provinces. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- La preuve d'inscription en cours de validité au tableau de l'Ordre National des Ingénieurs Civils du Tchad (ONIC-T) et/ou de l'Ordre National des Architectes du Tchad (ONAT), d'au moins un des membres du groupement, conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Conditions minimales d'éligibilité du bureau d'études ou du Groupement :

- Avoir un minimum de 3 références similaires en études et suivi-contrôle des travaux d'infrastructures publiques au cours des 5 dernières années ;
- Avoir au moins une référence en ouvrages d'assainissement/hydraulique et au moins une référence en bâtiments/infrastructures publiques.
- Être inscrit au Tableau de l'ordre professionnel (Ordre National des Ingénieurs Civil du Tchad (ONIC-T) et/ou Ordre National des Architectes de Tchad (ONAT)) ou tout autre preuve d'inscription équivalent du Pays d'enregistrement de la société: Attestations d'inscription à chaque ordre doivent être valable.

Pour être valables, les renseignements à fournir sur les références doivent être accompagnés de pièces justificatives des missions similaires exécutées par le candidat (attestation de satisfaction...).

Ressources humaines : composition de l'équipe, personnel clé

Pour réaliser ce travail, le bureau d'études devra mobiliser et disposer des ressources humaines qualifiées suivantes :

Désignation	Qualification	Expérience générale	Expérience spécifique
Chef de mission	Ingénieur senior : Ingénieur BAC+5 en génie civil ou équivalent et disposant d'un matricule de l'Ordre National des Ingénieurs Civils	Au moins dix (10) années d'expérience	En tant que Chef de mission, au moins dix (10) d'expérience dans la conduite de projets des travaux publics et la gestion d'équipe dont 05 ans sur des missions de maîtrise d'œuvre concernant des projets de construction/réhabilitation des bâtiments et des projets hydrauliques (ouvrage d'assainissement et de drainage d'eaux pluviales) Il aura principalement pour tâches de : Coordonner et superviser l'ensemble des activités ; Prendre des dispositions pour une bonne collaboration avec toutes les parties prenantes pour les tâches à réaliser conjointement ; Rédiger les différents rapports d'étude, le dossier d'appel d'offres travaux ; Participer aux études dans ses domaines de compétences
Ingénieur Génie rural ou hydraulique pour les investissements PCGRC	Ingénieur hydraulique, Bac + 5 ou équivalent et disposant d'un matricule de l'Ordre National des Ingénieurs Civils	Avoir au moins 05 ans d'expérience dans la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de prévention des risques d'inondation	Expérience dans la réalisation les études hydrologiques et hydrauliques, dimensionnement des ouvrages (digues, canaux, bassins de rétention, ouvrages de franchissement, protections de berges) et utilisation des logiciels de modélisation hydraulique (HEC-RAS, HEC-HMS, MIKE, etc.).
Ingénieur spécialisé en bâtiments	Ingénieur des Travaux Publics ou de Génie Civil (BAC + 3 ans)	Au moins cinq (05) années d'expérience	Au moins cinq (05) projets dans les études et conduite de travaux et/ou de supervision des infrastructures publiques similaires
Techniciens contrôleurs des travaux	Ingénieur Bac+3 en génie civil, génie rural ou équivalent	Au moins 03 ans d'expériences	Au moins 03 ans de références et justifiant d'au moins 02 références en suivi-contrôle des infrastructures publiques similaires
Ingénieur spécialisé en électrotechnique ou électricité	Ingénieur électrotechnicien ou électricien (BAC + 3 ans)	Au moins trois (03) années d'expérience	Au moins deux projets (02) projets d'études, de diagnostic, de fournitures, d'installation des panneaux solaires

NB : En plus de cette équipe sollicitée pour le contrat cadre, pour chaque marché spécifique, le bureau d'études devra proposer des profils d'ingénieurs adaptés.

Suivant les activités du projet, il convient que le bureau d'études mobilise le personnel nécessaire et suffisant pour remplir les tâches dans le temps imparti. Le bureau d'études est libre de proposer du personnel d'appui qu'il juge pertinent. Le coût de l'appui technique et du personnel de soutien doit être inclus dans les honoraires des experts principaux et non principaux.

IX. Compte-rendu de missions

Pour chaque marché spécifique, l'équipe GATI et le bureau s'accorderont sur l'ensemble des compte rendus et rapports à soumettre sur la base d'un calendrier précis et en fonction des besoins.

X. Fonctionnement du contrat-cadre et des marchés spécifiques

Le contrat conclu à l'issue de la présente consultation est un contrat-cadre de services, conclu pour une durée fixe, exécuté au moyen de marchés spécifiques passés successivement en fonction des besoins du projet GATI. Le contrat-cadre ne crée par lui-même aucune obligation de commande, ni aucune garantie de volume d'activité pour le titulaire.

Fonctionnement du contrat-cadre :

- ✓ Chaque besoin identifié par le projet GATI donne lieu à un marché spécifique ;
- ✓ Chaque marché spécifique précise notamment : les sites concernés ; les objectifs de la mission ; les livrables attendus ; le calendrier ; les experts à mobiliser ; le budget estimatif ; les modalités particulières ;
- ✓ Le titulaire ne peut commencer l'exécution d'une mission qu'après notification du marché spécifique correspondant.